

**DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES**

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – financement chargé de coopération CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025

Séance ordinaire du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 20 SEP. 2023

Publiée le : 20 SEP. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 20 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORRE



Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET
M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
Mme PHILIPON
M. ESKENAZI.....Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

Absents

Mme GROSJEAN
M. AVEAUX
M RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. DUCHÊNE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction de l'Education
Service Petite Enfance
NSL/NZ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°14

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE - FINANCEMENT CHARGE DE COOPERATION CTG » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Lettre-Circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.) n°2020-01 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Convention Territoriale Globale et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrat Enfance Jeunesse,

Vu la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération » conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la commune de Montmorency pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025,

Considérant que, pour assurer la continuité des financements des postes de chargés de coopération CTG, il y a lieu d'approuver les termes et conditions de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – financement chargé de coopération CTG » transmise par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise le 13 juillet 2023, à conclure pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Périscolaires en date du 28 août 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les termes et conditions de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – financement chargé de coopération CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Charles DUCHÊNE
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

